



MAIRIE de Villeneuve-sur-Vère

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**Présents** : Alain TROUCHE, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Séverine LO, Jacques FAURE, Sébastien FOURNIE

**Excusés** : Dorothee RHAULT, Roselyne ALBERT TARROUX, Yves DELMAS, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE

**Secrétaire de séance** : Séverine LO

### 1. Bâtiments :

- Le logement n°1 au-dessus de la mairie a été loué au 1/06/2022 à Mme Brigitte DELPECH. Le diagnostic immobilier a été réalisé. La superficie totale après travaux est de 72 m<sup>2</sup>. Le montant total des travaux est de 25898€.  
Des travaux non prévus initialement (changement de VMC) ont été réalisés.

- Réflexion sur la mise en place d'une climatisation réversible à la cantine : Réception d'un premier devis mais d'autres demandes sont faites. Il faut se renseigner sur la possibilité que cette installation soit éligible à des aides dans le cadre de la rénovation énergétique.

### 2. Implantation d'une antenne téléphonique sur la commune :

L'Etat a recensé sur la commune des zones présentant des problèmes de liaisons téléphoniques avec les portables. Il s'est engagé à apporter une solution qui passe par l'installation d'une antenne. Cette antenne sera multifournisseurs d'accès.

Le lieu d'implantation de l'antenne doit prendre en compte les critères suivants :

- avoir un chemin permettant l'accès au chantier pour des véhicules
- permettre le raccordement à une alimentation électrique
- être un lieu où la propagation des ondes radio est de bonne qualité ce qui implique un positionnement en hauteur

La commune a fait la proposition de 2 lieux :

- Le Pigné (validation par SFR - emprise de 160m<sup>2</sup> pour prix d'achat de 8000€).
- Le Lieur à proximité du surpresseur.

La décision sera prise lors du prochain conseil.

### 3. Tirage au sort du juré d'assises

Mme Christine VEYRAC a été tiré au sort.

### 4. Statue Marie-Madeleine

Un socle pour installer la statue dans l'église a été commandé à un menuisier, Monsieur Cailhol, qui a son atelier à Sénouillac. Il a réalisé un magnifique socle en chêne et a souhaité en faire cadeau à la commune. Pour le remercier, le conseil décide de lui offrir un panier garni avec les produits de nos producteurs.

### 5. Eclairage public

Le chantier de rénovation de l'éclairage public par le SDET (syndicat d'électrification du Tarn) se poursuit. Les socles pour les mats ont été réalisés. Ils devraient être installés dans les jours à venir. Un mat doit permettre de

mieux éclairer la place du village notamment lors des diverses manifestations qui s'y déroulent. Un autre mat éclairera devant le théâtre lors des représentations.

#### **6. Arceaux à vélos**

La Communauté des communes a attribué gratuitement 2 arceaux à vélos pour la commune. Ils seront récupérés par l'employé communal.

#### **7. Cimetière**

La commission cimetière va engager le travail de reprise des concessions dans les cimetières.

#### **8. Centre social**

Le camion jaune du centre social de la communauté des communes recherche des bénévoles (1 jeudi matin par mois).

#### **9. Ecole**

Madame PUJADE, directrice de l'école primaire, demande s'il serait possible de diviser en deux la salle entre les 2 classes pour en faire un bureau pour sa journée mensuelle de direction. Le conseil municipal prendra une décision après avoir eu de plus amples explications, cette salle servant aussi de garderie exceptionnelle d'où la nécessité de la garder en l'état.

#### **10. Formation des élus**

La formation des élus va devenir obligatoire à partir du 1/01/2023. Il faut attendre le début d'année pour voir les possibilités/choix de formation.

#### **11. Convention école de musique**

Le conseil municipal ne souhaite pas signer la nouvelle convention. Les enfants pourront toujours être inscrits au conservatoire mais la totalité des frais d'inscription sera facturée à la famille. Le remboursement de la participation de la commune des 2 dernières années va être régularisé pour les enfants concernés.

#### **12. Chemin du Jouvenal**

Le cadastre n'a toujours pas communiqué les numéros des parcelles qui ont été créés ce qui est indispensable afin de pouvoir établir les actes notariaux. Cela retarde le démarrage des travaux.

*Prochain conseil municipal le 26 juillet 2022*

### ***Dates à retenir***

*Le marché gourmand aura lieu le 28 juillet 2022 (affiche ci-jointe)*

*Un repas cabaret est organisé à l'initiative de l'OMSCS le 3 septembre 2022 (bulletin d'inscription ci-joint)*